



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin  
sur le territoire de la commune de  
Vernier

du 6 mai 1981

## LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu la proposition de la commune de Vernier ;
- vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;
- vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin du Devancet (lieu-dit) CJ 58890

au chemin, sans issue, partant du chemin des Vidollets et desservant un lotissement de villas.

Ce nom est tiré de l'Atlas J.-R. MAYER de 1830.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1981.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat ;

*D. Haenni*